

**VOTRE RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL
EST À VOTRE DISPOSITION, SI VOUS
EN AVEZ BESOIN**

**Aude [11]
emrhp11@ac-montpellier.fr**

**Gard [30]
emrhp30@ac-montpellier.fr**

**Hérault [34]
emrhp34@ac-montpellier.fr**

**Lozère [48]
emrhp48@ac-montpellier.fr**

**Pyrénées-Orientales [66]
emrhp66@ac-montpellier.fr**

**ET À PARTIR DE JANVIER 2022,
RDV SUR PROXI RH POUR TOUTE
DEMANDE**

accolad.ac-montpellier.fr
Rubrique : Conseil RH de proximité



**VOTRE CONSEILLER
RH DE PROXIMITÉ
S'ENGAGE
À VOS CÔTÉS**

Rectorat de l'académie de Montpellier

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Tel : 04 67 91 47 00

www.ac-montpellier.fr

 /acmontpellier

 /acmontpellier

 /academie_montpellier



CONSEILLER RH DE PROXIMITÉ

DES ÉQUIPES MOBILES RH DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

Pour vous accompagner dans votre projet d'évolution professionnelle (projet de mobilité, de formation ou de carrière)

Pour vous conseiller dans la prévention et la résolution des conflits

Pour vous aider et vous conseiller en cas de difficulté professionnelle (atteinte à votre image ou intégrité, violence verbale ou physique, harcèlement, etc.)

Pour vous apporter un appui managérial, si vous êtes personnel d'encadrement

POUR TOUS LES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

Que vous soyez titulaire ou non

- personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- assistants d'éducation (AED) et personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH)
- personnels d'encadrement

PROXIMITÉ

Votre conseiller RH de proximité vous reçoit en entretien individuel, sur rendez-vous

Il/elle peut se déplacer dans votre établissement ou service, ou vous accueillir dans son bureau de proximité

En relation avec le conseiller mobilité carrière et les réseaux professionnels dans le bassin d'emploi local

En lien avec les dispositifs d'aide et d'écoute existants (cellules d'écoute, médecins de prévention, services sociaux et autres services académiques et départementaux IA-IPR, DAFPEN)

Rattaché à la Direction des Ressources Humaines de l'académie de Montpellier

CONFIDENTIALITÉ

Ces rencontres sont confidentielles

Sauf accord préalable, ni votre supérieur hiérarchique, ni les services concernés par votre situation ne seront informés